

## ACTUALITÉS

# Quand news & business font bon ménage !

## ILE-DE-FRANCE TRANSMISSION

### Un fonds pour faciliter les reprises d'entreprise !



*Ile-de-France Initiative* pilote le nouveau fonds *Ile-de-France Transmission*, abondé par la Région et la Caisse des Dépôts. Il va faciliter le financement des projets de reprise

d'entreprises. Ce fonds est géré par *Ile-de-France Initiative*, coordination régionale des plateformes *France Initiative*, pour le compte des associations de prêts d'honneur de la région : les 23 plateformes *France Initiative* et les 5 associations du *Réseau Entreprendre*. Il va accroître leur capacité d'intervention en abondant les prêts d'honneur accordés par les associations locales. Concrètement, le repreneur d'une entreprise qui bénéficie du prêt d'honneur accordé par l'une de ces associations pourra bénéficier d'un prêt personnel à taux 0, de 3 000 à 25 000 €, sans garantie, apporté par *Ile-de-France Transmission*. Cela lui permettra d'augmenter ses fonds propres et facilitera son accès au crédit bancaire. Le prêt d'honneur de l'association est un préalable au déblocage du prêt *Ile-de-France Transmission* (d'un montant équivalent). Le cumul des prêts ne peut excéder 50 000 € pour la quasi totalité des plateformes *France Initiative* et 70 000 € pour les plateformes *FIDEP 94* et *Aface Yvelines Initiative* (positionnées sur des projets plus importants) et les associations de *Réseau Entreprendre*. Ces 50 000 euros de prêt d'honneur en moyenne devraient permettre d'associer à l'opération un prêt bancaire supérieur à 200 000 euros.

**En savoir plus sur : [www.france-initiative.fr](http://www.france-initiative.fr)**

## BNP PARIBAS

### 150 millions pour financer la trésorerie des TPE

Dans l'esprit des engagements de la FBF, *BNP Paribas* complète son effort dans le domaine du crédit aux TPE (très petites entreprises) en mettant à leur disposition une enveloppe de 150 millions d'euros destinée à financer de nouveaux crédits



## BILAN POSITIF

### Pour les aides régionales à l'innovation

Les aides à l'innovation du Conseil régional d'Ile-de-France ont permis de créer près de trois emplois par PME aidée entre 2005 et 2007, selon une étude du *Centre francilien de l'innovation*, publiée le 29 janvier. L'étude, réalisée au troisième trimestre 2009, a porté sur les 436 PME soutenues entre 2005 et 2007 par le Conseil régional d'Ile-de-France via les aides régionales à l'innovation et au transfert de technologies (ARITT). Près des deux-tiers - 63% - des entreprises ayant répondu à l'étude ont vu leur chiffre d'affaires augmenter entre 2006 à 2008, pour un montant moyen d'un million d'euros. En termes d'effectifs, 41% des entreprises de l'échantillon déclarent une augmentation, 47% une stabilisation et 12% une diminution sur la même période 2006-2008. Soit une création nette de 297 emplois dans les 109 entreprises ayant répondu à cette question, et un ratio de 2,72 emplois par entreprise aidée. Afin d'améliorer encore l'efficacité de ses aides, la Région Ile-de-France a lancé en octobre dernier le *Fonds régional pour l'innovation* (FRI), en partenariat avec OSEO. Doté de 12 millions d'euros par an, le FRI finance les éco-innovations et la maturation des projets innovants. Créé fin 2008, opérationnel depuis juillet 2009, le *Centre Francilien de l'Innovation* est une association financée à 80% par la Région Ile-de-France. Sa mission consiste à faciliter et accompagner les projets d'innovation portés par les PME-PMI, les laboratoires de recherche et les personnes physiques en Ile-de-France, mettre en réseau les acteurs et animer [www.financersaboite.fr](http://www.financersaboite.fr), premier réseau social des entreprises à fort potentiel.

de trésorerie, d'un montant unitaire maximum de 25 000 euros. *BNP Paribas* s'engage également dans les délais de décision. Le client TPE sera informé sous 8 jours ouvrés, sous réserve d'un dossier complet. *BNP Paribas* est la première banque en France à proposer la pré-acceptation de crédit professionnel sur son site Internet [www.bnpparibas.net/entreprises](http://www.bnpparibas.net/entreprises). Les clients ont la possibilité de souscrire en ligne jusqu'à 21 500 euros de crédit d'équipement d'une durée de 24 à 60 mois. **Pour plus d'information : [www.bnpparibas.net/entreprises](http://www.bnpparibas.net/entreprises)**



## AUGMENTATION DE CAPITAL

**Eurolev investit pour l'avenir !**

Afin de poursuivre son développement, la Société **Eurolev** spécialiste de la location de nacelles, annonce une augmentation de Capital de 3 millions d'euros. En effet, elle a reçu de son actionnaire **EDH Narvik**, 1,5 millions d'euros par augmentation de capital, exclusivement réservé aux actionnaires, et mis en place avec ses partenaires bancaires, un financement moyen terme de 1,5 millions d'euros avec le soutien d'**OSEO**. **EDH Narvik**, qui a fait l'acquisition d'**Eurolev** en Juin 2008, affirme ainsi sa confiance dans le plan de développement mis en œuvre par son dirigeant, M. Thierry Jammes, associé au capital avec un groupe d'investisseurs mené par **EverCapital**. L'emprunt à moyen terme a été mis en place par la **Société Générale** et la **BRED** avec le soutien et la garantie partielle d'**Oseo**.

Thierry Jammes, Président d'Eurolev.



## EIRL

**Une sacrée belle avancée !**

Par ce projet de loi sur l'entreprise individuelle à responsabilité limitée, le Gouvernement répond à la principale préoccupation des entrepreneurs en nom propre : la protection de leurs biens personnels en cas de faillite. Pour parvenir à cet objectif, le projet de loi repose sur un dispositif juridique très innovant de patrimoine affecté, rompant avec la théorie biséculaire de l'unicité du patrimoine. Avec l'EIRL, c'est le mécanisme du patrimoine d'affectation qui est enfin consacré en droit français ; c'est une nouvelle barrière à l'envie d'entreprendre qui disparaît ; et c'est aussi une injustice fiscale qui est réparée. Le dispositif s'adresse à tout entrepreneur individuel, qu'il soit commerçant, artisan ou libéral. L'EIRL permet la séparation du patrimoine de l'entrepreneur, entre son patrimoine personnel et son patrimoine professionnel affecté à l'exercice de son activité Professionnelle. L'entrepreneur reste propriétaire des deux patrimoines. Cette séparation n'entraîne pas la création d'une personne morale. La création de l'EIRL s'effectue par simple déclaration :

- > les artisans déposent la déclaration d'affectation au répertoire des métiers ;
- > les commerçants déposent la déclaration au registre du commerce et des sociétés ;



> les professionnels libéraux et les auto-entrepreneurs dispensés d'immatriculation déposent la déclaration au greffe du tribunal de leur lieu d'implantation. En cas d'affectation d'un bien immobilier, il est nécessaire d'avoir recours à un notaire dont les émoluments sont limités à un plafond déterminé par décret.

**Pour en savoir plus :**  
[www.pme.gouv.fr](http://www.pme.gouv.fr)

## INNOVACT MARS 2010

**14<sup>e</sup> Forum Européen de la Jeune Entreprise Innovante !**

Mettre l'entrepreneur innovant au cœur de la manifestation, et au cœur des réseaux européens et agir en véritable incubateur de projets, c'est le but du Forum Européen *Innovact*. La 14<sup>e</sup> édition de ce forum a lieu les 2 et 3 mars au Centre des Congrès de Reims. Elle donne la possibilité unique aux jeunes entrepreneurs innovants de toute l'Europe de faire connaître leurs projets et idées de tous domaines d'activités en leur offrant un espace d'exposition et en rassemblant autour d'eux la communauté susceptible de les soutenir dans leur création, développement et financement : experts, structures d'accompagnement, investisseurs, représentants de l'Etat... Avec de plus en plus de projets dans le domaine de l'éco-innovation ou des « *Clean techs* », le « *Green Business* » sera le thème principal du Forum, pour lequel est prévu par exemple la remise des Prix Durables Actine Stratégies et des conférences thématiques. Au-delà du simple espace d'exposition le Forum *Innovact* met à disposition des services et outils permettant aux participants de profiter d'un maximum de contacts et d'avancer dans leurs projets.

**Pour participer à cet événement, experts et jeunes entreprises innovantes peuvent s'inscrire en ligne à partir du site [www.innovact.com](http://www.innovact.com).**



FRANCHISE EXPO PARIS

Rendez-vous avec le Commerce Associé

Créée en 1963, La Fédération des enseignes du Commerce Associé (FCA) est une organisation professionnelle qui représente les groupements de commerçants associés en France. De la défense d'un statut dans les années soixante, sa mission essentielle s'est complétée d'un rôle de promotion d'une forme de commerce. La FCA contribue plus largement au développement du Commerce Associé. Elle a ainsi aidé un certain nombre de groupements à se constituer et à se développer. Dans tous les domaines, la Fédération permet aux groupements de partager leurs expériences, leur savoir-faire et progresser encore. La Fédération professionnelle représente les réseaux du Commerce Associé (*E. Leclerc, Système U, Optic 2000...*), soit plus de 54 groupements représentant en 2008 117 milliards d'euros de chiffre d'affaires vs 50 milliards pour la franchise, bref une autre forme du commerce indépendant organisé que vous pourrez rencontrer lors de *Franchise Expo Paris* en mars à la Porte de Versailles.

En savoir plus sur : [www.commerce-associe.fr](http://www.commerce-associe.fr)



LEVÉE DE FONDS

1 million d'euros pour ASP64

L'éditeur de logiciels ASP64 SA vient de réaliser une levée de fonds de 1 million d'euros. Pour se donner les moyens de leurs ambitions, les dirigeants d'ASP64 ont finalisé fin décembre une levée de fonds auprès d'actionnaires individuels avec le partenaire financier Audacia. Les actionnaires individuels assujettis à l'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune) ont investi 1 million d'euros dans le capital de la Société Anonyme. Ils bénéficient ainsi de la loi TEPA qui permet, depuis août 2007, aux contribuables redevables de l'ISF de convertir une partie de leur impôt en investissement dans les entreprises. ASP64 a sollicité la société Audacia, habilitée à effectuer ce genre d'opération. Tous secteurs d'activité confondus, ASP64 est l'une des cinq sociétés

RÉGION RHONE-ALPES

Le nouvel eldorado des cadres ?



La récente étude publiée par le cabinet *Robert Walters* met en évidence le pouvoir d'attraction de la région Rhône Alpes sur les cadres y compris ceux résidant à Paris. Implanté en France à Paris, Lyon et Strasbourg, le cabinet de recrutement de cadres expérimentés *Robert Walters* dresse dans sa récente étude un panorama de l'attractivité de la région Rhône Alpes. Dans cette enquête, menée auprès de 6 412 candidats hors Rhône Alpes, 78 % des cadres considèrent la région comme attractive et seraient prêts à envisager une mobilité géographique durable. La présence de nombreux secteurs de pointe (pétrochimie, pharmacie, services, etc.) permet à la région Rhône Alpes de s'imposer comme l'un des pôles de développement économique les plus compétitifs et les plus attractifs de France. Elle jouit à ce titre d'une excellente cote de popularité auprès des cadres, qui la considèrent comme une zone dynamique (48% des sondés), en pleine expansion (17%), et qui a tendance à s'internationaliser (17%). Au palmarès des villes les plus attractives, Lyon arrive en première place avec 71% des voix, suivie par Annecy (8%) et Grenoble (6%).

qui ont été retenues pour cette opération en 2009. ASP64 bénéficie ainsi d'un actionariat stable et non intrusif. Cette levée de fonds va permettre à ASP64 de réaliser plus rapidement ses trois objectifs principaux :



Renforcer son département R&D pour poursuivre sa politique de lancement de logiciels innovants, développer son réseau commercial par la création de nouvelles implantations régionales, et développer son action à l'international.

Pour toute information : [info@asp64.com](mailto:info@asp64.com) et [www.asp64.com](http://www.asp64.com)

## CRÉDIT AUX ENTREPRISES

**Une nouvelle association au secours des emprunteurs**

Le cabinet *Sarrau Thomas Couderc* vient d'annoncer le lancement de l'*Association Européenne du Crédit*. Présidée par Caroline Porcher Marquis, associée Finance du cabinet d'affaires *Sarrau Thomas Couderc*, cette association professionnelle a pour ambition de regrouper des acteurs du marché du crédit aux entreprises : établissements bancaires, intermédiaires financiers, entreprises emprunteuses et conseils. L'*Association Européenne du Crédit* est née du constat que les conventions de crédit syndiqué en vigueur aujourd'hui, largement définies depuis 1996 par l'association anglo-saxonne *Loan Market Association (LMA)*, ne respectent pas toujours le droit civil applicable en France ou dans d'autres pays européens (Allemagne, Espagne, Italie) et peuvent mener à des décisions contraires à l'intérêt social des entreprises. Selon Marc Favéro, membre fondateur de l'*Association Européenne du Crédit*, « le plus paradoxal réside dans le fait que les prêteurs se mettent eux-mêmes en risque, à trop vouloir encadrer et contrôler les emprunteurs : signé en l'état, le modèle de convention de crédit LMA pourrait conduire à considérer le prêteur comme gestionnaire de fait, responsable du passif en cas de dépôt de bilan de la société emprunteuse. » L'objectif de l'Association est par conséquent de définir de nouveaux modèles de conventions de crédit, adaptés au droit civil français, et de se faire entendre des pouvoirs publics afin de modifier le cadre législatif et réglementaire du crédit.

Pour en savoir plus : [www.sarrau.com](http://www.sarrau.com)



## COUP DE POUCE CRÉATION

**Les étudiants de l'ESC Chambéry Savoie en action**

Depuis une dizaine d'années, l'*ESC Chambéry* sensibilise ses étudiants à l'entrepreneuriat. L'école met à disposition de créateurs d'entreprises une aide à l'étude et à la valorisation de leur projet. L'ensemble des étudiants de première année sont en charge de la validation. Cette année, les étudiants accompagnent 19 projets, de décembre à mai sous la forme d'une demi-journée par semaine en groupe de 7. Il s'agit d'un échange constructif pour chacune des parties. Le créateur apporte son projet, sa passion, son expérience professionnelle. Les étudiants réalisent pour lui l'étude ante-crédit (plan d'affaires) et lui donnent accès aux ressources de l'Ecole (moyens d'information, conseils des enseignants-chercheurs). C'est également la garantie pour lui d'avancer avec méthode dans l'étude de son projet, grâce à la structuration en rendus partiels de l'étude avec soutenance intermédiaire et finale. Le meilleur projet sera récompensé au mois de mai prochain par la *Banque Populaire des Alpes*, partenaire exclusif depuis 12 ans qui finance l'organisation de l'événement et la remise de trois prix aux groupes d'étudiants.

Plus d'infos sur [www.esc-chambery.fr](http://www.esc-chambery.fr)

## SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

**Inventer chaque jour !**

« POUR VOUS, L'ARTISANAT INVENTE CHAQUE JOUR »

est le thème de la neuvième édition de la semaine nationale de l'artisanat qui se tiendra du 12 au 19 mars 2010. L'APCM et l'UPA, les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles organisent, avec l'appui de très nombreux artisans de tous les secteurs de métiers, des événements dans toute la France du 12 au 19 mars 2010. Événement national phare de l'artisanat, la semaine nationale de l'artisanat vise à regrouper sous un label commun et dans un temps limité, les initiatives locales de promotion de l'artisanat. Des centaines d'événements seront proposés : des opérations portes ouvertes, des visites d'ateliers, des démonstrations par les artisans et les organisations professionnelles. L'événement connaît un succès croissant depuis sa mise en place en 2001. Rappelons qu'en 2009, près de 350 événements ont été proposés dans toute la France. ■

Retrouvez tous les événements de la Semaine sur le site internet : <http://semaine-nationale-artisanat.fr>. Numéro d'appel commun des chambres de métiers et de l'artisanat : 0 825 36 36 36.

